



N° de téléphone :

N° de téléphone :

Nom-Prénom du Notaire

☐ **Non**

- **11h00**
- **12h00**
- **14h00**
- **14h30**



ATTESTATION SURL'HONNEUR (Conjoint 1)

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

☐ Avoir mon domicile au _____

Depuis le _____

☐ Exerce la profession de _____

☐ Etre célibataire

☐ Ne pas être remarié

Le/...../.....

Signatures :

☐ Cocher les lignes utiles



ATTESTATION SUR L'HONNEUR (Conjoint 2)

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

☐ Avoir mon domicile au _____

Depuis le _____

☐ Exerce la profession de _____

☐ Etre célibataire

☐ Ne pas être remarié

Le/...../.....

Signatures :

☐ Cocher les lignes utiles



AUTORISATION « PRESSE »

Nous soussigné(e)s,

.....
...

Autorisons / N'autorisons pas

la publication de notre mariage,

sur le journal municipal de VIVY et sur le journal « Le Courrier de L'Ouest ».

Le/...../.....

Signatures

(1) rayer la mention inutile.

✂
.....

QUÊTE

☐ Oui

☐ Non

Si oui pour quelle association ?
.....
.....

ENTOURER VOTRE RÉPONSE



FICHE DE RENSEIGNEMENTS (conjoint 1)

NOM : Prénoms :
Date de naissance : Lieu : Département :
Profession :
Domicile :
Résidence :
Tél :
Mail :
Nationalité :

- ☐ Célibataire
☐ Veuf (ve) depuis le / /
☐ Divorcé(e) depuis le / /

Fils/Fille (père) de Nom : Prénoms :
Profession :
Domicile : ville : Code Postal
ou Décédé le

ET

Fils/Fille de (Mère) Nom :
Prénoms :
Profession :
Domicile : ville : Code Postal
ou Décédé le :

Le / /

Signature :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS (conjoint 2)

NOM : Prénoms :
Date de naissance : Lieu : Département :
Profession :
Domicile :
Résidence :
Tél :
Mail :
Nationalité :

- ☐ Célibataire
☐ Veuf (ve) depuis le / /
☐ Divorcé(e) depuis le / /

Fils/Fille de (Père) Nom : Prénoms :
Profession :
Domicile : ville : Code Postal
ou Décédé le

ET

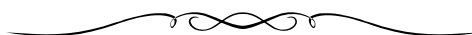
Fils/Fille de (Mère) Nom :
Prénoms :
Profession :
Domicile : ville : Code Postal
ou Décédé le :

Le / /

Signature :



LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE (Conjoint 1)



NOM.....
NOM de jeune fille :

NOM :
NOM de jeune fille.....

PRÉNOMS :

PRÉNOMS

LIEN DE PARENTÉ

LIEN DE PARENTÉ

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

PROFESSION

PROFESSION

ADRESSE :

ADRESSE

CODE POSTAL ET VILLE

CODE POSTAL ET VILLE

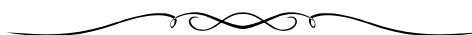
NOTA : Les témoins devront être âgés de **18 ans** révolus, membres de la famille ou amis.

Ils doivent fournir :

- une photocopie de leur pièce d'identité (recto-verso)
- une photocopie d'un justificatif de domicile à leur nom de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, de gaz, de téléphone...)



LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE (Conjoint 2)



NOM.....
NOM de jeune fille :

NOM :
NOM de jeune fille.....

PRÉNOMS : **PRÉNOMS**

LIEN DE PARENTÉ **LIEN DE PARENTÉ**

DATE ET LIEU DE NAISSANCE **DATE ET LIEU DE NAISSANCE**
.....

PROFESSION **PROFESSION**
.....

ADRESSE : **ADRESSE**
.....

CODE POSTAL ET VILLE **CODE POSTAL ET VILLE**
.....

NOTA : Les témoins devront être âgés de **18 ans** révolus, membres de la famille ou amis.

Ils doivent fournir :
- une photocopie de leur pièce d'identité (recto-verso)
- une photocopie d'un justificatif de domicile à leur nom de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, de gaz, de téléphone...)



Pièces à fournir

Pour chacun des futurs mariés :

Acte de naissance

- ☐ **Pour les personnes nées en France** : copie intégrale de l'acte de naissance. datée de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier (à demander à la Mairie du lieu de naissance).
- ☐ **1 document d'identité** (original + photocopie) carte d'identité, passeport
- ☐ **Les témoins** : Fournir la photocopie recto-verso de leur pièce d'identité et du justificatif de domicile de moins de trois mois à leur nom.
- ☐ **En cas d'hébergement chez un tiers ou parent(s)** : Copie pièce d'identité + attestation d'hébergement + justificatif de domicile de moins de trois mois.
- ☐ **Le livret de famille** : (original + photocopie, si vous avez des enfants en commun).
- ☐ **Contrat de mariage** : produire le certificat du notaire au plus tard une semaine avant la date du mariage.
- ☐ **En cas de divorce** : copie intégrale de l'acte de mariage portant la mention du divorce. Ne doit pas être datée de plus de trois mois à la date du dépôt du dossier.
- ☐ **En cas de veuvage** : copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint. Ne doit pas être datée de plus de trois mois à la date du dépôt du dossier.

Remplir les imprimés fournis dans le dossier de mariage :

- ☐ Les fiches de renseignements (x2)
- ☐ Les fiches des témoins. (x2)
- ☐ Les attestations sur l'honneur(x2)
- ☐ L'autorisation « Presse » et quête (x1)

Pour les personnes françaises nées à l'étranger : effectuer la demande de l'acte de naissance auprès du Ministère des Affaires Etrangères ou par internet :

<http://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali>

- ☐ **1 document d'identité** (original + photocopie) : carte d'identité, passeport, carte de résident ou titre de séjour en cours de validité.
- ☐ **Pour les personnes de nationalité étrangère** : copie intégrale de l'acte de naissance en français ou la copie de l'acte original accompagnée de sa traduction effectuée par un traducteur assermenté.
- ☐ + **1 certificat de coutume** ou de capacité matrimoniale délivrés par le consulat.
- ☐ **1 justificatif de domicile ou de résidence récent** (photocopie) : facture d'électricité, de gaz, de téléphone (sauf téléphonie mobile), avis d'imposition, avis de taxe d'habitation, quittance de loyer, bail locatif, attestation Assedic. En cas de non domiciliation sur VIVY, fournir impérativement le justificatif de domicile d'un des parents.
- ☐ **Les témoins**: Fournir la photocopie recto-verso de leur pièce d'identité et du justificatif de domicile de moins de trois mois à leur nom.
- ☐ **En cas d'hébergement chez un tiers ou parent(s)** : Copie pièce d'identité + attestation d'hébergement + justificatif de domicile.
- ☐ **Le livret de famille** : (original + photocopie, si vous avez des enfants en commun).
- ☐ **Contrat de mariage** : produire le certificat du notaire au plus tard une semaine avant la date du mariage.
- ☐ **En cas de divorce**: copie intégrale de l'acte de mariage portant la mention du divorce. Ne doit pas être datée de plus de trois mois à la date du dépôt du dossier.
- ☐ **En cas de veuvage**: copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint. Ne doit pas être datée de plus de trois mois à la date du dépôt du dossier.